Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220429-2022-17-AI
Date de télétransmission : 29/04/2022
Date de réception préfecture : 29/04/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-17

OBJET : Marché MC17C – Mission d'étude prospective et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc – Avenant 1

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique et notamment les articles R2194-2 et R2194-3 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 25 juin 2020, concernant la passation des marchés de fournitures et services passés en procédure adaptée ainsi que leurs avenants ;

VU le marché MC17C d'étude prospective et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc notifié le 5 juin 2018 au groupement conjoint avec mandataire solidaire Coste Orbach / ATM / Sérial acoustique, pour un montant toutes tranches comprises de 55 655 euros HT ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'évolution opérationnelle et technique globale du projet d'une part, et du contexte sanitaire des deux dernières années d'autres part, il convient à ce jour d'actualiser les missions du marché ;

CONSIDERANT que ladite actualisation des missions implique une plus-value de 7 197,50 euros HT soit une augmentation de 12,93 % du montant total du marché ;

CONSIDERANT que conformément aux obligations légales et réglementaires cette plus-value inférieure à 50 % du montant du marché initial est nécessaire et que le changement de titulaire est impossible pour des raisons économiques et techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les services du marché initial ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220429-2022-17-AI
Date de télétransmission : 29/04/2022
Date de réception préfecture : 29/04/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer un avenant 1 au marché MC17C d'étude prospective et de programmation pour la restructuration du pavillon d'accueil et le réaménagement partiel paysager et hydraulique du parc, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire Coste Orbach / ATM / Sérial acoustique, portant sur l'actualisation des missions du marché pour un montant de 7 197,50 euros HT soit une augmentation de 12,93% du marché.

Fait à Marly-le-Roi, le 29 AVR. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 29 AVR. 2022

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal